



En partenariat avec :



STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ



Appel à mobilisation

Le contexte

En Bretagne, la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) a initié en 2022 une démarche afin de contribuer au respect des droits culturels des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Pour y répondre, elle a initié avec le soutien de l'Etat et de la Région Bretagne « Cultur'Actions Solidaires » destiné aux structures médico-sociales, d'accueil, d'hébergement et d'insertion du réseau de la Fédération des Acteurs de la Solidarité afin d'encourager, par la mise en place d'actions culturelles, scientifiques, sportives, citoyennes, artistiques... la participation des personnes en fragilité.

Les projets se sont réalisés dans une approche transversale, avec les acteurs de l'action sociale en partenariat avec ceux de la culture.

La culture, dans sa définition élargie, constitue un instrument fondamental d'émancipation individuelle et collective, qu'il convient d'intégrer au cœur des dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions fait de l'accès de tous à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, un "objectif national", réaffirmé dans la loi d'orientation égalité citoyenneté de 2016 relative à la lutte contre les exclusions. La participation des personnes à la vie culturelle peut contribuer à faire émerger des compétences, à nourrir l'estime de soi, à construire des repères, à favoriser la participation citoyenne de toutes et tous et faire émerger une autre relation entre intervenants sociaux et personnes accompagnées, plus horizontale, ce qui permet de faciliter l'accompagnement.

Quelques éléments de bilan de l'Acte 1 :

Nombre de projets :

- 18 déposés
- 16 financés

Budget :

- Enveloppe attribuée 50 000€
- Coût total des projets : 139 734 €
- Subventions demandées : 62 257€
- Soutiens apportés : 48 137€

Associations porteuses :

- 15 associations
- CADA Adoma / Maison de l'Argaot/ Coallia / CCAS de Brest / APE2A / Penthièvre Actions / Fondation Massé Trévidy / St Benoit Labre / ARASS / Sauvegarde 56 / ASFAD / Entourage / SIAO / La Cloche / Noz Deiz

Couverture territoriale :

- 8 projets en Ille et Vilaine
- 3 projets dans le Finistère
- 3 projets dans les Côtes d'Armor
- 2 projets portés dans le Morbihan

Domaines culturels des projets :

- Danse / Radio / Randonnée / Participation à un festival de courts métrage / création théâtrale / création de décor / réalisation films de fiction et documentaire / visites et montages d'expositions scientifique, de photos et de peintures / Ateliers créatifs et scientifiques
- Pas de sport / patrimoine / citoyenneté

Qui peut candidater ?

Tous les adhérents de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Bretagne, souhaitant développer ou mettre en place une action en lien avec une structure culturelle de son territoire, un programme à plus ou moins long terme favorisant l'accès à la culture (au sens large du terme : artistique, scientifique, sportive, patrimonial, citoyenne, culinaire, linguistique...) des publics en situation de précarité.

Les projets attendus

Les actions devront être réalisées pour et avec des personnes en situation de précarité (enfants, jeunes, en familles ou isolés, parents), en hébergement d'urgence ou dispositif d'accompagnement au logement.

Les valeurs du programme sont les suivantes :

- La reconnaissance des droits culturels des personnes
- La rupture avec la reproduction des inégalités
- La construction des citoyens
- La construction des actions entre les acteurs sociaux et culturels.

Les actions pourront avoir une dimension collective et s'inscrire dans une dynamique de groupe, mettant en œuvre une participation active et large des personnes accompagnées sur une durée significative. Elles peuvent s'exprimer de différentes formes : rencontres, résidences artistiques, expérimentations, parcours

culturels... et s'inscrire sur le temps long. Elles encourageront l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité culturelle, sociale et intergénérationnelle en provoquant la rencontre entre toutes les personnes impliquées.

Le financement des actions

Une dotation financière de 45.000 euros est proposée pour l'année 2023 pour la mise en œuvre d'au moins 10 actions à l'échelle de la Bretagne dont au moins 1 par département.

Votre candidature

Tous les adhérents de la FAS Bretagne peuvent candidater sous réserve qu'ils sollicitent le partenariat d'un acteur culturel (si besoin liste d'acteurs culturels à la demande) afin qu'ils soient accompagnés dans le bon déroulement du projet culturel (relation avec les artistes, réglementation, propositions, etc.). La candidature devra être composée d'une lettre d'intention décrivant le projet et de la fiche projet jointe en annexe.

Comité de sélection des candidatures

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à mobilisation feront l'objet d'un examen attentif par le comité de sélection composé de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, du Conseil Régional de Bretagne, de la Délégation interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté, et d'un représentant des personnes accompagnées et accueillies.

Le calendrier

- Mars 2023 : appel à mobilisation
- 28 avril 2023 : date limite de dépôt des dossiers
- 5 mai 2023 : examen des candidatures, envoi des décisions et des financements
- Décembre 2023 : évaluation du programme

Les partenaires



Dépôt des dossiers

Cet appel à mobilisation est ouvert jusqu'au 28 avril 2023.

Pour toutes demandes de précision, merci de contacter :

Valérie Hamdi, Déléguee Régionale de la FAS Bretagne,

bretagne@federationsolidarite.org

06 17 52 42 15

FICHE DE CANDIDATURE ACTE 2



A retourner pour le 28 avril 2023

Par mail à : bretagne@federationsolidarite.org

Titre de l'action :
Nom de la structure membre de la FAS Bretagne :
Nom du partenaire culturel :
Présentation du projet :
Les autres partenaires :
Le public(s) ciblé(s) (nature et effectif) :
Communication envisagée (notamment mise en valeur des partenaires financiers) :
Le calendrier :
Nom et contact mail du référent du projet dans la structure :

